



Societas S^mi Cordis Jesu
Regio Scti. Michaelis
G a r i c o ï t s

A M. Jean-Pierre Massias
Président de l'IFJD-Institut Louis Joinet
Professeur de droit

Lestelle-Bétharram, le vendredi 14 mars 2025,

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, la congrégation de Bétharram est déterminée à participer activement à la reconnaissance de toutes les victimes et à la réparation des violences sexuelles et physiques commises en son sein, ainsi qu'à contribuer à la prévention de ces violences.

La congrégation de Bétharram réaffirme, dans le prolongement de ses communiqués de septembre 2024 et février 2025, avoir pris la mesure de la gravité des violences commises au sein de l'Institution Notre-Dame-de-Bétharram durant plusieurs décennies. Ces violences sont inacceptables et la congrégation souhaite témoigner sa profonde compassion à l'égard de toutes les personnes, qui en ont été victimes.

Aucun mot ne saurait être assez fort pour décrire l'effroi, la honte et la colère que ces violences suscitent parmi les membres de la congrégation et son sentiment de responsabilité à l'égard des souffrances vécues par les enfants et adolescents au sein de l'Institution Notre-Dame-de-Bétharram. La congrégation tient à les assurer de son soutien et de ses profonds regrets.

La congrégation de Bétharram soutient et apporte son concours à l'ensemble des procédures judiciaires en cours ou à venir et poursuit les réparations aux victimes de violences sexuelles commises par les religieux, dans le cadre de son engagement vis-à-vis de la Commission Reconnaissance et Réparation.

La congrégation de Bétharram a également décidé de créer une commission d'enquête indépendante, qui agira de manière complémentaire, afin de permettre la reconnaissance et la réparation de toutes les victimes. Compte tenu de l'expertise de l'IFJD dans ce domaine et de l'implication de l'IFJD dans le cadre de ce dossier, nous vous serions très reconnaissant de bien vouloir accepter de présider cette commission, d'en déterminer la composition et les modalités de travail.

Cadre de votre mission :

Missions de la Commission d'enquête

- Faire un bilan exhaustif des violences physiques et sexuelles commises à l'Institution Notre-Dame-de-Bétharram ;
- Etablir les causes du caractère systémique des violences au sein de l'Institution Notre-Dame-de-Bétharram, ainsi que celles du déni et de l'impunité ayant entouré ces violences pendant plusieurs décennies ;

- Proposer des mesures de reconnaissance à l'égard des victimes et un processus de réparation mémorielle (excuses, monument et/ou plaque, journée de rencontres etc.)

- Proposer un système de réparation pour les victimes de violences sexuelles et/ou physiques, qui ne pourraient obtenir réparation ni par la voie judiciaire, ni devant la CRR ;

- Proposer des mesures de réorganisation administrative et pédagogique et vérifier celles déjà mises en place afin de prévenir pour l'avenir toute reproduction des violences physiques et sexuelles ;

- Formuler des recommandations sur la création et/ou le fonctionnement des cellules d'écoute à l'étranger.

Méthode de travail

Toutes les victimes de violences sexuelles et/ou physiques, quel qu'en soit l'auteur, pourront être entendues, si elles le souhaitent, par la Commission, pour témoigner de leur vécu et de leurs souffrances, aider à l'établissement de la vérité, ainsi que faire part de leurs attentes et de leurs souhaits en matière de réparations individuelles et collectives, matérielles ou symboliques.

La Commission pourra auditionner toutes les personnes de son choix, notamment parmi les membres de la congrégation, et accéder à l'ensemble des archives de la Congrégation de Bétharram.

Un représentant des victimes participera aux travaux de la Commission, en tant qu'observateur garant. Hormis ce point, la composition de la Commission est laissée à votre entière appréciation.

La Commission coorganisera avec la Congrégation et le Collectif des victimes au moins une journée de rencontre avant la clôture de ses travaux.

Financement

Le budget de fonctionnement sera entièrement abondé par la Congrégation de Bétharram. Vous pourrez aussi solliciter d'autres sources de financement qui ne relèvent pas de l'appel au public.

Rapport

La Commission devra rédiger, dans un délai d'un an, un rapport final retraçant l'ensemble de ses travaux et incluant l'ensemble des résultats obtenus pour toutes les missions confiées. Ce rapport sera publié. Seules les informations relatives à l'identité des victimes ou à celle des auteurs pourront être anonymisées, le cas échéant.

Dans ce cadre, la commission et vous-même aurez toute liberté de vous organiser comme vous le souhaitez. Votre indépendance est au cœur de la légitimité du processus engagé et nous y attachons la plus grande importance.

Nous vous remercions de votre attention et espérons que vous accepterez notre sollicitation.


**LA PROVINCE DE FRANCE
DE LA CONGREGATION DES PRÊTRES
DU SACRÉ-COEUR DE JÉSUS DE BETHARRAM
64800 LESTELLE-BETHARRAM**

P. Jean-Marie RUSPIL
Vicaire régional
Représentant légal